

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N°2026 - 03

### REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 janvier à 10 Heures et Trente Minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : 16

Date de convocation : 15 janvier 2026

#### Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Monsieur ASSELIN Vincent – Maire de Sigloy
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais

#### Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- |                             |   |                            |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame MARTIN Valérie      |
| - Madame BATAILLE Muriel    | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à | Monsieur FEVRIER Albert    |
| - Madame GAY Catherine      | à | Monsieur LACROIX Bruno     |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente expose que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du budget (CFU).

Il est cependant permis de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public), les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur) et soit le compte financier unique, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à 2025	3 825 815,25€	3 774 767,46€	<b>-51 047,79€</b>
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2024)			<b>1 209 314,72€</b>
	Résultats à affecter			<b>1 158 266,93€</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à 2025	246 486,43€	120 578,53€	<b>-125 907,90€</b>
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2024)			<b>87 917,68€</b>
	Solde global d'exécution			<b>-37 990,22€</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2024</b>	Fonctionnement			
	Investissement	27 963,41€		<b>-27 963,41€</b>
<b>Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Fct et Invest)</b>				<b>1 092 313,30€</b>
<b>Reprise anticipée 2026</b>	Excédent de fonctionnement capitalisés (1068 RI)			<b>65 953,63€</b>
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001			<b>-37 990,22€</b>
	Report en fonctionnement en recettes RF 002			<b>1 092 313,30€</b>

Il est précisé, que si le CFU fait apparaître une différence d'anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Le résultat de fonctionnement est déficitaire de 51 047,79 €, dû notamment à :

- Une hausse de la masse salariale, en raison de l'augmentation des cotisations patronales (+15% du budget relatif aux dépenses de personnel) ;
- La liquidation régulière des décharges d'activités syndicales
- La baisse des recettes de prestations du service d'aide à l'emploi (-34% soit une baisse de 38 000 euros par rapport aux montants budgétés en 2025), expliquée par des effectifs incomplets sur l'année (2 agents au lieu de 4).

Le résultat d'investissement est déficitaire de 125 907,90 € dû notamment à la réalisation des travaux de rénovation des fenêtres des locaux.

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	- 51 047,79€
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	-125 907,90€
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	-27 963,41€
Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068)	65 953,63€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001	-37 990,22€
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002 RF)	1 092 313,30€

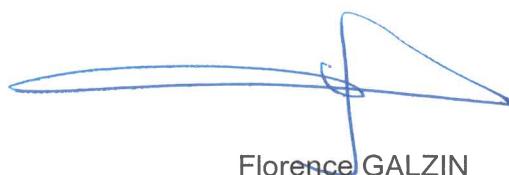
L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du CFU.

Il est ainsi demandé au Conseil d'Administration, de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2025.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
ORLÉANS, le 29 janvier 2026

La Présidente



Florence GALZIN